

Le conseil municipal du 22 juillet 2024 n'ayant pu délibéré à cause de l'absence de quorum le conseil municipal était convoqué de nouveau pour le vendredi 26 juillet conformément à l'article 2121-17 du CGCT qui indique que « le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle et délibère alors valablement sans condition de quorum »

Convocation le 22 juillet 2024

Lieu de réunion : salle des fêtes de Gron sous la présidence de Madame GAY Sonia, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 5 ; Pas de quorum nécessaire

Etaient présents : Mme POUGET-GAY Sonia, Mr SAUTEREAU Philippe,

Mr PASZKIEWICZ Philippe, Mme Françoise BOUCHERY et Mr Jacques ROMAIN

Pouvoirs : aucun

Absents : Mrs Alban VINCENT, Gérald BODNAR, Laurent CANTIN et Mesdames JOURDAN

Patricia et VIGROUX Marie-Sophie

Secrétaire de séance : Mr Philippe SAUTEREAU

Le procès-verbal du 5 avril 2024 est approuvé par l'ensemble des conseillers

Une minute de silence est réalisée en hommage à Mr MOINET Jean

Liste des délibérations du conseil municipal de Gron du 26 juillet 2024

- Approbation du plan de financement prévisionnel de rénovation de l'éclairage public au lieu-dit « La Motte » : prise en charge à hauteur de 50 % soit 615,72€ par le SDE et autorisation accordée à Madame la maire pour signer . Adopté à l'unanimité
- Mise à disposition à titre onéreux de la parcelle cadastrée AB 14 : moyennant un montant annuel de 100 € sur une durée de trois ans et autorisation accordée à Madame la maire pour signer : Adoption à l'unanimité
- Fixation des fermages pour les parcelles remises en location après publicité pour chercher des candidats :
 - Bail d' 1 ha 14 a aux Usages : prix fixé à 60 € de l'ha avec première année gratuite mais aucun candidat à ce jour : Adoption à l'unanimité
 - Bail de 8 ha 45 a « La Coudrée » : prix fixé à 130 € de l'ha avec une durée de 9 ans : Adoption à l'unanimité de ce prix
Choix parmi les candidats : deux candidats ont envoyé une demande : Mr BARREAU Stéphane et Mr LEVEQUE Damien qui sont tous deux exploitants agricoles sur la commune. L'ensemble des conseillers demande le vote à scrutin secret. Le résultat du vote à scrutin secret : 4 voix pour Mr Barreau et une abstention. Cette attribution est adoptée sous réserve de l'obtention de l'autorisation d'exploiter. Autorisation accordée à Madame la maire pour signer le bail quand l'autorisation d'exploiter sera accordée.
- Zone de revitalisation rurale : - exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans des zones France ruralités revitalisation et France ruralités revitalisation « plus » mentionnés aux II et III de l'article 44 quindecies A du Code général des

impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts : adoption à l'unanimité

- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les établissements de tourisme : adoption à l'unanimité

- Participation au financement du parc photovoltaïque : report à un prochain conseil municipal
 - Attribution de l'indemnité qui avait été fixée pour Mr Moinet pendant la période de suppléance à Mme GAY, Maire par intérim : adoption à l'unanimité : 4 voix pour
 - Devis panneau pocket : adoption à l'unanimité pour souscrire à Panneau pocket pour une durée d'un an et autorisation accordée à Madame la maire pour signer
- Questions diverses :
- Approbation du plan de financement prévisionnel de rénovation de l'éclairage public : « Saint-Igny » prise en charge à hauteur de 50 % soit 582,62 € par le SDE et autorisation accordée à Madame la maire pour signer . Adopté à l'unanimité
 - Réparation du tintement électromagnétique des cloches de l'église : devis de la société Biard Roy Mamias pour 1880,40 € TTC Adopté à l'unanimité

-Remerciements à l'association « Au fil des saisons » pour le travail d'organisation des balades découverte de Gron

-Information sur un prochain comice agricole en 2025, une réunion est organisée prochainement

-Composteurs du cimetière et de la salle des fêtes : un appel est lancé aux bénévoles pour gérer le bon usage des composteurs sinon un devis sera demandé à la société Ludicam

-Présentation du prochain calendrier électoral pour les élections municipales partielles complémentaires en attente de l'arrêté préfectoral portant convocation des électeurs de la commune pour l'élection d'un conseiller municipal

-Information sur la pose des panneaux de rue la semaine prochaine

- Séance de cinéma à Gron programmée le samedi 24 août à partir de 19 h 30

- Les rideaux et l'estrade à la salle des fêtes devront faire l'objet d'un devis de remise en état

- demande de reprise de contact avec l'ASER pour le ménage à la mairie

- réorganisation de l'ergonomie du poste de la secrétaire de mairie

La réunion a pris fin à 20 h 04

La Maire suppléante



Le secrétaire de séance,

Philippe SAUTEREAU